



Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2023/03-16

Objet : Compte administratif du budget parc de stationnement – exercice 2022

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-et-un mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Muriel DEGAVRE, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS (arrivé à 19h53, présentation délibération n°2023/03-12), Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ (arrivée à 19h48, délibération n°2023/03-11), Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE (arrivée à 20h23, délibération n°2023/03-17), Jean-Philippe ANTOINE, Jérôme FENAILLON, Éric FROMMWEILER.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Isabelle TRAPPIER à Dominique GERBERT
Florent BORON à Gérard PARFAIT
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Stéphanie NOGUES à Éric FROMMWEILER

Absente :

Nathalie ZENOU

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Karine DUBOIS, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Objet : Compte administratif du budget parc de stationnement – exercice 2022**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-14 et L.2121-31,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU les budgets primitif, supplémentaire et décisions modificatives 2022,

VU le compte de gestion du budget parc de stationnement approuvé en séance,

CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité de la commission « finances, informatique et ressources humaines » du 13 mars 2023,

APRES avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2022 pour le budget parc de stationnement,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, **Monsieur le Maire ayant quitté la salle, et Madame Karine DUBOIS ayant été élue présidente A L'UNANIMITÉ**

ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par le Maire pour le budget parking, et qui se résume comme suit :

Compte administratif 2022 Parc de stationnement	SECTION D'EXPLOITATION	TOTAL DES SECTIONS
Résultat de clôture 2021 :		
<i>Excédent / Déficit (-)</i>	23 296,28	23 296,28
Dépenses nettes	5 693,00	5 693,00
Recettes nettes	3 660,00	3 660,00
Résultat de l'exercice 2022 :		
<i>Excédent / Déficit (-)</i>	- 2 033,00	- 2 033,00
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2022:		
<i>Excédent / Déficit (-)</i>	21 263,28	21 263,28



Objet : Compte administratif du budget parc de stationnement – exercice 2022

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 22 mars 2023

Le secrétaire de séance



Karine DUBOIS

Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 22/03/2023

Document rendu exécutoire le 22/03/2023

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER